

## Le 5 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2017

### PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél		X
LANTUEJOL Jérôme		X
SANTUS Aurélie	X	
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
DELBEGUE Hervé	X	
GRANGE Catherine	X	

### Pouvoirs :

Yvon Debiez a donné un pouvoir à René Vial

Jérôme Lantuejol a donné un pouvoir à Béatrice Berger

Gwénaél Penven a donné un pouvoir à Monique Favel

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Isabelle Jacquemin.

**Approbation du compte rendu de la réunion du 30 juin 2017** : pour la prochaine réunion

## **ORDRE DU JOUR** : - emprunt

A l'ouverture de la séance, M. le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de Simone Veil, décédée le 30 juin dernier.

A la suite, Frédéric Géhin propose de donner le nom de Simone Veil à un espace public de la commune. Le Maire et l'ensemble des conseillers sont plutôt favorables à cette proposition : à réfléchir ...

### **Délibération n°2017-7-1 : emprunt 900 000€**

Les conseillers ayant eu connaissance de la proposition de prêt de la part du Crédit Agricole Centre Est, le Maire lance le débat :

Frédéric Géhin aurait souhaité avoir plusieurs propositions de prêt de types différents comme un prêt avec une phase de phase de mobilisation sur 2 ou 3 années avec une consolidation à définir (consolidation par un taux fixe ou par un taux variable). Pourquoi se précipiter ? S'il avait été élu Maire, Frédéric Géhin aurait nommé un membre de l'opposition vice-président de la commission finances.

La Maire répond que le prêt avec une longue phase de mobilisation peut être intéressant en cas de taux d'intérêt élevés : or le taux fixe proposé aujourd'hui est à 1,72% !

Grégory Meyer aurait souhaité avoir plusieurs propositions : on a le temps de le faire ! Il regrette une fois de plus le manque de communication de la part de la municipalité ! Concernant le temps de consultation : le Maire fait savoir que les négociations avec les banques prennent du temps, qu'il faut construire une relation de confiance. Compte tenu du taux d'intérêt très bas, il ne juge pas utile d'engager d'autres négociations. Quant au « manque de communication », il rétorque à M. Meyer que, comme tous les conseillers, il dispose d'un casier en Mairie dans lequel sont déposées des documents qu'il n'est jamais venu récupérer !

Annick Devoisin demande à Frédéric Géhin compte tenu de sa profession en collectivité s'il connaît les taux bancaires actuels pour savoir si celui de 1.72% est vraiment intéressant.

Mme Grange souhaite savoir si la commune aura la capacité d'emprunter dans les prochaines années après la souscription de cet emprunt ? Le Maire répond par l'affirmative, la dette évolue toutes les années, plusieurs emprunts arrivent à échéance dans les prochaines années.

Au-delà de l'emprunt même, Frédéric Guillermand a 2 remarques à formuler : tout d'abord, il a reçu par mail le courrier que M. Bernachot a adressé au Maire en demandant à ce qu'il soit lu au conseil et dans lequel il exprime son point de vue sur le projet d'aménagement du village. Il demande la position du Maire à ce sujet.

L'autre remarque concerne l'annonce de ce conseil qui n'est pas parue dans le Dauphiné Libéré. Concernant ce dernier point, compte tenu des délais restreints depuis le conseil de vendredi dernier, l'information a bien été transmise mais elle n'a pas été effectivement publiée.

Concernant le courrier de M. Bernachot, ce dernier a été largement diffusé puisqu'il en a été destinataire : le Maire confirme qu'il l'a bien reçu et en a pris note.

Hervé Delbègue demande ce que va devenir le local actuel de l'agence postale lorsqu'elle sera transférée dans le prolongement de la salle des fêtes puisque le projet d'aménagement de l'espace public comprenant la déconstruction des anciennes halles ne sera pas engagé dans l'immédiat. Le Maire répond que ce local pourrait accueillir l'ADMR.

Le Maire rappelle qu'après la mise en accessibilité de la Mairie, la priorité est l'aménagement du pôle santé-dépendance avant l'aménagement de l'espace public.

Il rappelle une fois de plus que l'étude de programmation urbaine constitue une base de travail de programmation pour l'avenir du village et que ce travail est salué par tous les

différents acteurs qu'il rencontre que se soient les institutions bancaires, les bailleurs sociaux etc...

Le Maire ayant pris le temps de s'expliquer et laissé les conseillers exprimer et partager leur point de vue, il décide de clore la discussion et de passer au vote.

Afin de financer le projet accessibilité Mairie et sur proposition du Maire et après avoir délibéré à 15 voix pour et 4 contre :

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, un emprunt selon les caractéristiques suivantes :
  - Objet : financement d'investissement
  - Montant du capital emprunté : 900 000 € (neuf centmille euros)
  - Durée d'amortissement : 20 ans
  - Taux d'intérêts : 1.72%
  - Périodicité : trimestrielle avec première échéance rapprochée
  - Frais de dossier : 900€
  - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)
- DE S'ENGAGER pendant la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- DE S'ENGAGER à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- DE CONFERER, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- AFFIRME en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Séance levée à 21h05

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	

DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
GRANGE Catherine	